

PROCES VERBAL Comité syndical du SEAT **MERCREDI 14 AVRIL 2021**

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le jeudi 1er avril deux mille vingt un, s'est réuni à 18h, le mercredi 14 avril deux mille vingt un, en session ordinaire, à la Roche Noire.

Titulaires présents :

Pascal BRUHAT Fanny BLANC Jean-Pierre BUCHE

Suppléants présents :

Céline AUGER Catherine PHAM Karine SOLOIS Pierre DUPECHER

Titulaires excusés :

Jean DELAUGERRE Amalia QUINTON Gilles PETEL **Daniel SALLES** Grégory DESTOMBES Antoine DESFORGES Jean-Louis DAVENNE

Suppléants excusés :

Françoise BERNARD Julien LACOUR Marie-Françoise CHOFFRUT Cédric MEYNIER Maurice DESCHAMPS Danielle RANCY

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	3	4			7	7	0	0

Autres présents :

GRUZELLE Anatole, coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT) TAVOUVAS Yoan, stagiaire en « économie territoriale et développement » au SEAT

> Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique 3 Place Onslow 63 800 Pérignat-és-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / Stopole Val d'Allier



Le Président demande si des remarques sont formulées sur le procès-verbal du dernier comité syndical qui a eu lieu le 24 février 2021. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté à l'unanimité des membres présents et le Président ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1. Validation du compte de gestion
- Validation du compte administratif
- 3. Affectation du résultat
- 4. Vote du budget primitif
- 5. Adhésion au pôle santé du Centre de Gestion du 63
- 6. Plan de financement ENSIL 202
- 7. Point d'information sur les projets en cours

1. Validation du compte de gestion

M. le Président du SEAT explique que la Trésorière a transmis le compte de gestion, celui-ci est conforme au compte administratif

Madame Colette Henrion, adjointe aux finances de la mairie de Pérignat-sur-Allier et invitée par le Président a assister au comité syndical, présente le Compte de Gestion 2020 pour le SEAT, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser.

Le Conseil syndical, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2020 pour le « Budget du SEAT »,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020, concernant les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- déclare que le Compte de Gestion du SEAT dressé pour l'exercice 2020, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. M. le Président propose au comité de valider les comptes de gestion 2020.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical votent à l'unanimité le Compte de Gestion du syndicat pour l'exercice 2020.

2. Validation du compte administratif

Madame Colette Henrion présente le Compte Administratif.

M. le Président du SEAT rappelle que le Compte Administratif est un document de synthèse qui reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2020. Celui-ci présente les résultats de l'exécution du budget : recettes et dépenses réalisées au cours de l'année précédente, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (les restes à réaliser). Le Compte Administratif reflète la gestion des finances du SEAT. Il se clôture sur des balances qui permettent de dégager les résultats de chaque section. Sont présentées les dépenses, les recettes, le résultat de l'exercice 2019, les reports et le résultat de clôture de chacune des sections.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

▶ BUDGET PRINCIPAL :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses de fonctionnement	147 201.68
Recette de fonctionnement	216 188.91
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 68 987.23
Report de résultat N-1	- 199 882.92
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	-130 895.69

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	114 842.93
Recette d'investissement	316 352.21
Résultat d'investissement de l'exercice	+201 509.28
Report de résultat N-1	-7595.60
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	193 913.68

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité le Compte Administratif 2020 et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

3. Affectation du résultat

Bilan de l'activité 2020 : ont été présentées dans le détail les dépenses et les recettes revues du budget primitif et celles réalisées.

Le Comité Syndical du S.E.A.T. constate pour l'exercice 2020 :

- Un excédent d'exécution de la section de fonctionnement de : + 68 987.23
- Un excédent d'exécution de la section d'investissement de : +201 509.28

Il est proposé:

- D'affecter la somme de 130 895 € compte-tenu du déficit de fonctionnement antérieur de 199 882.92 € au compte 002 déficit antérieur reporté, en section de fonctionnement au budget primitif 2021,
- D'affecter la somme de 193 913.68 €, compte-tenu du déficit d'investissement antérieur de -7595.60 € au compte 001 excédent reporté en section d'investissement au budget primitif 2021.

4. Vote du budget 2021

J-P BUCHE présente le budget primitif 2021 du SEAT et rappelle que le projet de budget SEAT 2021 avait déjà été présenté lors du comité syndical du 24 février 2021 (DOB) et avait fait l'objet d'un accord de principe de l'ensemble des délégués présents et des exécutifs des deux communautés de communes adhérentes au syndicat.

Anatole GRUZELLE, coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier au SEAT, précise qu'une note d'accompagnement et un document de présentation du Budget 2021 ont été joint à l'invitation du comité syndical du SEAT le 1er avril 2021. Il précise ensuite que, comme dit dans la note de préparation au comité syndical, quelques ajustements ont dû l'être fait par rapport au DOB notamment du fait de l'évolution des réponses aux demandes de subventions que réalise le SEAT pour financer la mise en œuvre de ce projets et l'entretien du site.

• Dépenses de fonctionnement

Code chapitre	Article	Propositions (BP) 2021 - euros			
002	Résultat de fonctionnement reporté	130 895.69			
011	Charges à caractère général	114 029.38			
012	Charges de personnel et frais assimilés	60 000			
023	Virement à la section d'investissement	2 844			
65	Autres charges de gestion courante	600			
66	Charges financières	2300			
Total général		310 669.07			

Recettes de fonctionnement

Code chapitre	Libellé	Propositions (BP) 2021 - euros
70	Produit de services, du domaine et ventes diverses	4 000
74	Dotations et participations	303 469,07
7477	Budget communautaire et fonds structurels	161 372,87
7478	Autres organismes	
74718	Autres	26 144.20
7473	Départements	45 952
74751	GFP de rattachement	70 000
75	Autres produits de gestion courante	3 200
Total général		310 669.07

• Dépenses d'investissement

Opération	Libellé	Propositions (BP) 2021 - euros
022018	Espace test agricole	109 400
111	Contrat Territorial	90 354.90
201901	FAE	169 419.60
OPFI	Emprunt et dettes assimilées	74 670.60
Total général		443 845.10

• Recettes d'investissement

Opération	Libellé	Propositions (BP) 2021 - euros
022018	Espace test agricole	77 600
111	Contrat Territorial	56 541.02
201901	FAE	112 946.40
	Virement à la section d'investissement	2 844
OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	193 913,68
Total général		443 845,10

M. le Président du SEAT propose d'accepter la proposition de Budget primitif 2021.

Le comité syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2021 du SEAT tel que présenté ci-dessus.

5. Adhésion au pôle santé du Centre de Gestion du 63 – délibération

J-P BUCHE explique qu'une « convention d'adhésion des collectivités locales aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail » est nécessaire pour les salariés du SEAT. Le montant de la cotisation annuelle est précisé par salarié et par an (option 1 de la convention).

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférent à la décision précédente.

6. Plan de financement ENSIL 2021 – délibération

Le Président rappelle que le projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Ecopôle du Val d'Allier a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel.

Le coordinateur de projet rappel les objectifs poursuivis :

- ✓ Préserver la nappe alluviale fragilisée par sa mise à jour en favorisant le développement d'une végétation épuratrice (forêt alluviale, végétation aquatique à fort pouvoir épurateur comme les phragmites).
- ✓ Favoriser la biodiversité en créant des zones refuge et d'alimentation favorisant le développement d'une faune riche et diversifiée et permettre l'accueil des espèces liées aux zones alluviales et à la dynamique fluviale (sternes, ...).
- ✓ Accueillir un large public local permettant de le sensibiliser aux enjeux de la préservation du Val d'Allier.
- ✓ Former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux à la gestion et la restauration des zones alluviales.
- Étre un lieu d'expérimentation pour la restauration des gravières et le maintien des zones alluviales.
- ✓ Être à l'interface entre de nombreuses activités humaines : découverte de la nature, voie verte.

L'Ecopôle du Val d'Allier a ainsi été bénéficiaire de subventions publiques dans le cadre de la mise en place d'actions inscrites au contrat pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020. L'année 2021 est une année de transition tant pour la définition du nouveau contrat territorial que pour la rédaction du nouveau plan de gestion.

Le Président rappelle les exigences liées au label ENSIL du CD63 et rappel la nécessité pour le site de l'Ecopôle de mettre en place un plan de gestion réunissant les 4 axes stratégiques définis dans le cadre du plan guide :

- 1. Préservation de l'environnement et biodiversité
- 2. Production et alimentation
- 3. Enjeux sociétaux et vivre ensemble
- 4. Eco-valorisation du site

Au regard des possibilités d'autofinancement du SEAT en 2021, une gestion à minima est envisagée avec comme prestataire principaux la Régie de territoire des deux rives et la LPO Auvergne. Le plan de financement des opérations du plan de gestion 2021 de l'Ecopôle est présenté ci-après. Deux organismes sont sollicités : GAL LEADER et CD63. Le projet actualisé du « plan de gestion 2021 » est estimée à 49 346,1 euros et un financement à hauteur 37 644,32 euros.

PLAN DE FINANCEMENT ENSIL ECOPOLE VAL D'ALLIER 2021			LEADER		CD63		otal subv	Montant d'auto-fi	
	Total	Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant
RESTAURATION DES HABITATS - Invt	19069,5	40%	7627,8	40%	7627,8	80%	15255,6	20%	3813,9
GESTION et ENTRETIEN COURANT - Fct	18482	40%	7392,8	40%	7392,8	80%	14785,6	20%	3696,4
VEILLE ET MEDIATION - Fct	2500	40%	1000	40%	1000	80%	2000	20%	500
INDICATEURS - Fct	4581,4	0%	0	40%	1832,56	40%	1832,56	60%	2748,84
COORDINATION - Fct	4713,2	40%	1885,28	40%	1885,28	80%	3770,56	20%	942,64
No.									
TOTAL	49346,1	36%	17 906	40%	19738,44	76%	37644,32	24%	11701,78

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de restauration écologique et durable de l'Ecopôle et sa programmation 2021 :
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **De donner** mandat à Monsieur le Président pour déposer et signer les demandes de subvention auprès des différents financeurs :
- D'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement.
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions :
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme ;
- De charger Monsieur Jean-Pierre BUCHE, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

7. Point d'information sur les projets en cours

a. Corédaction du schéma directeur de l'Ecopôle du Val d'Allier

La première réunion a été l'objet de la présentation des membres du groupement et de la méthode pour définir enjeux et objectifs partagée par l'ensemble des parties prenante de la gestion du site. Un chef de fil a été défini par chaque axe stratégique défini pour le projet de l'Ecopôle.

Le coordinateur de projet du SEAT évoque la bonne participation de la réunion. Ont été remarqué la présence des inspecteurs de l'environnement de l'OFB ainsi que l'ouverture des discussions avec l'association « pêche nature du Val d'Allier » qui sera consulté lors des différentes phases de travail. De plus il est important qu'une logique transversale soit appliquée afin de permettre un décloisonnement des enjeux du site selon les différents espaces (ENSIL, pole agroécologique en particulier).

La prochaine réunion aura lieu le lundi 3 mai à 14h, probablement à la MCC de la Roche Norie.

Le Président rappelle que cette réunion est ouverte aux élus.

b. Programmation des Ecopolys 2021

La date des Ecopolys édition 2021 est fixée le 3 juillet avec une réserve émise quant à l'organisation de la journée dans un contexte sanitaire mouvant.

Une réunion de présentation sera organisée en mai-juin 2021.

Les partenaires possibles identifiées sont entre autres, Agro Paris Tech, le CAUE63 et la Régie de territoire des deux rives.

c. Sécurisation de la zone de stationnement de l'Ecopôle – côté RD1

J-P BUCHE et P. BRUHAT, respectivement Président et Vice-Président du SEAT, font état de la dangerosité potentielle de l'axe routier reliant la Roche-Noire à Pérignat sur Allier avec la fréquentation forte de l'Ecopôle durant la période estivale et de la voie verte crée récemment. Il est nécessaire de penser un aménagement global de tous l'axe notamment en limitant la vitesse et en créant des « aménagements ponctuels » de manière à améliorer la signalétique et sécuriser le stationnement du site.

Fin de la réunion 19h40.